



23/09/2025

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 SEPTEMBRE

Lors de sa séance plénière du 22 septembre 2025, le conseil municipal de Montivilliers a examiné et adopté plusieurs délibérations pour le développement social, culturel et environnemental de la commune.

Requalification de l'ancien centre commercial de la Belle Etoile

En friche après l'incendie qui l'avait sinistré en 2018, le site de l'ancien centre commercial de la Belle Étoile, va faire l'objet d'une requalification portée par le promoteur privé JMP Expansion associé au groupe Kapawest. Suite à la concertation préalable qui s'est tenue du 17 octobre au 4 novembre 2022, le projet prévoit la construction de trois nouveaux bâtiments, soit au total 55 logements. Un bâtiment de 12 logements est en cours de commercialisation auprès des particuliers.

Deux acteurs du logement se sont positionnés pour acquérir un bâtiment chacun : le bailleur social Habitat 76 pour 24 logements à loyer modéré ainsi que la société d'économie mixte locale SEMINOR pour 19 logements adaptés aux personnes âgées.

Face à une demande croissante en logements difficile à satisfaire compte tenu du manque de T2, et plus particulièrement de logements adaptés aux seniors, la Ville de Montivilliers a décidé d'apporter son soutien financier à ces projets. Une subvention de 110 400 € sera ainsi attribuée à Habitat 76, et une autre de 87 400 € à SEMINOR, en échange de la réservation de logements T2 (huit pour le premier, quatre pour le second).

La démolition de l'ancien centre commercial est prévue pour la période des vacances scolaires de Noël, ce qui permettra de sécuriser le site dans l'attente du lancement de la construction des logements prévue au 2e trimestre 2026.

Territoire engagé Climat Air Energie : vers une deuxième étoile

Depuis 2022, la Ville de Montivilliers s'est engagée dans la démarche Territoire engagé Climat Air Énergie, afin de dépasser les obligations légales et de construire un programme d'actions volontariste en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Après un diagnostic complet et l'élaboration d'un premier Plan Climat Air Énergie en 2023, la collectivité a obtenu la première étoile du label. En 2025, grâce à la mise en œuvre effective de ce plan et à une progression significative (dépassant le seuil de 35 % exigé par le référentiel), Montivilliers est désormais éligible pour solliciter le niveau « deux étoiles » auprès de l'ADEME. Pour ce faire, le Conseil municipal a adopté la mise à jour de son plan d'action pour la période 2026-2030.

En parallèle, la Ville de Montivilliers, qui faisait partie des premières villes lauréates de la reconnaissance Territoire Engagé pour la Nature, renouvelle son engagement pour la période 2026-2028.

Convention pour « la persévérance scolaire, les alternatives à l'exclusion scolaire et le soutien à la parentalité »

Chaque année, des élèves font l'objet de mesures d'exclusion temporaire ou définitive, souvent sans accompagnement adapté. Livrés à eux-mêmes, certains peinent à prendre conscience de

la gravité de leurs actes et risquent la récidive et la rupture scolaire. Face à ce constat, la Ville de Montivilliers va mettre en place un dispositif alternatif, combinant sanction éducative et remobilisation.

Ce dispositif repose sur un contrat tripartite signé par la Ville, l'établissement scolaire ou le centre de formation et enfin l'élève et sa famille. Les objectifs sont pour l'élève de comprendre l'acte commis à travers un parcours en trois étapes. Tout d'abord lors d'un entretien initial qui permet d'analyser les causes du comportement avant de s'engager dans une mission d'intérêt général supervisée par un tuteur dédié et, pour terminer, de rebâtir un projet pour aider l'élève à se réinsérer dans son parcours scolaire ou professionnel.

Fête du Livre 2025

La Bibliothèque Condorcet et l'association A Livre Ouvert unissent une nouvelle fois leurs efforts pour l'organisation de la Fête du Livre. Le 8 novembre, la Bibliothèque, l'Abbaye et la Salle Michel Vallery accueilleront les amoureux du livre et de la lecture pour des rencontres, dédicaces et animations, avec comme invité d'honneur François Vallejo. Pour accompagner l'association dans la mise en place de cet événement, la Ville de Montivilliers va lui attribuer une subvention exceptionnelle de 1500€, marquant ainsi son engagement en faveur de l'accès à la culture pour tous.

Compétition de skate

La Ville de Montivilliers a souhaité organiser, avec le concours de l'association « ultra skate club », une compétition de skateboard le 6 juillet 2025 au skatepark situé sur son territoire. Or, les conditions météorologiques défavorables ont contraint l'association et la Ville à annuler l'évènement. La compétition a donc été décalée au 5 octobre 2025.

Subvention à La Roue Libre

Installé depuis quatre ans au rez-de-chaussée de l'ancienne gare, l'atelier de l'association La Roue Libre, spécialisé dans la réparation et l'auto-réparation de vélos, a su s'imposer comme un acteur essentiel de la mobilité durable sur le territoire. Fort de ce bilan positif et des nombreuses animations organisées en collaboration avec la Ville, le partenariat est renouvelé pour une nouvelle année. Une subvention de fonctionnement de 6 000 € sera ainsi attribuée à l'association.

Contact presse :

Edwige CHAPELLE
Responsable du service Communication
Tél. 02 35 30 96 46 – 06 18 66 19 36
edwige.chapelle@ville-montivilliers.fr

Benoît BAUDU
Chargé de Communication
Tél. 06 26 66 81 12
benoit.baudu@ville-montivilliers.fr